Communiqué de presse
11 juin 2026

Coupes budgétaires : la CAPEB alerte le Gouvernement sur le danger d'économies qui impacteront lourdement les TPE du bâtiment

La CAPEB s'alarme des mesures budgétaires engagées par le Gouvernement pour 2026 et 2027, et demande de réviser ses orientations. Dans un contexte de baisse continue de l'activité de l'artisanat du bâtiment et d'importantes suppressions d'emplois, les coupes budgétaires arbitrées ou envisagées impacteront directement les entreprises artisanales du bâtiment.

La liste des mesures s'accumule de jour en jour : hausse du SMIC avec gel des allègements de cotisations, coupes des budgets de soutien à l'apprentissage, à la rénovation énergétique, à l'entretien et la rénovation du patrimoine, au logement social ultramarin. Ces mesures fragiliseront simultanément l'activité, l'emploi et l'apprentissage, et pénaliseront en premier lieu l'artisanat du bâtiment et, plus largement, la croissance du pays.

De nombreuses mesures budgétaires actées ou envisagées pour 2026 et 2027 suscitent de très vives inquiétudes des chefs d'entreprises artisanales, qui ne cessent d'alerter sur les difficultés qu'ils rencontrent dans le contexte économique actuel particulièrement défavorable.

1. **Le gel des allègements de cotisations, décidé simultanément à une hausse significative du SMIC,** augmentera brutalement le coût du travail pour des entreprises déjà fortement contraintes par la hausse des coûts du carburant, des matériaux et le ralentissement de l'activité. Cette mesure fragilisera directement l'emploi local du secteur, qui a déjà subi la suppression de plus de 30 000 emplois en deux ans.

2. **Le rabot de 300 millions d'euros de crédits de MaPrimeRénov',** dédiés aux rénovations énergétiques par gestes pour 2026, participera à la contraction de l'activité et privera de nombreux ménages d'un accès simple et efficace à l'amélioration énergétique de leur logement. Par ailleurs, l'arrêt total des mono-gestes, envisagé en septembre prochain, marquerait un coup dur inacceptable. Les mono-gestes constituent la voie d'accès privilégiée des Français dans un parcours de rénovation globale par étapes, permettant des gains immédiats de confort et de pouvoir d'achat.

3. **La coupe drastique de 88 % des crédits alloués aux régions pour l'apprentissage,** avec un passage de 268 millions d'euros en 2025 à seulement 33 millions d'euros en 2026, met en danger la capacité des centres de formation d'apprentis (CFA) à investir dans les équipements indispensables à la qualité de la formation des jeunes et à maintenir des sections de formation en zones rurales. C'est un très mauvais signal pour le développement de l'apprentissage, en net recul de 7 % dans l'artisanat du bâtiment à la rentrée 2025-2026.

4. **La coupe majeure envisagée de plus de 100 millions d'euros de crédits de la Ligne Budgétaire Unique (LBU) en 2026**, destinée à financer le logement social Outre-mer, aura pour conséquence de contracter fortement le marché déjà éprouvé de la construction et de la rénovation dans les territoires ultramarins, avec un impact sur les carnets de commande et la trésorerie des entreprises. Les inquiétudes sont fortes localement au regard de l'importance de ce marché pour le secteur et des réductions importantes de budget, jusqu'à 60 % à La Réunion.

5. **Les coupes de crédits dédiés au Fonds vert et à la restauration du patrimoine bâti,**

notamment en soutien des collectivités locales dans leurs travaux de rénovation énergétique et de préservation du patrimoine, participeront également à tarir l'activité locale, pourtant non délocalisable, au détriment des entreprises locales.

Cumulées, ces mesures fragiliseront sensiblement l'ensemble de l'artisanat du bâtiment, qui représente pourtant un pilier essentiel de l'économie française avec plus de 500 000 entreprises, assurant près de la moitié du chiffre d'affaires du bâtiment, employant la moitié des salariés du secteur et formant la majorité des apprentis.

Organisation patronale responsable, la CAPEB est parfaitement consciente des enjeux budgétaires actuels de l'État. C'est pourquoi elle n'a cessé d'appeler à la concentration des moyens dédiés à l'apprentissage pour les entreprises jusqu'à 50 salariés, qui en ont le plus besoin, afin de réaliser des économies substantielles de l'ordre d'un milliard d'euros. Par ailleurs, un encadrement plus strict du statut de la micro-entreprise et un abaissement de la franchise en base de TVA dans le bâtiment pourraient générer de très importantes économies budgétaires.

« Ces arbitrages budgétaires, pris sans considération des réalités de terrain, risquent d'asphyxier durablement les TPE du bâtiment. Nous ne sommes pas dans une logique de rejet des efforts budgétaires, mais dans une exigence de cohérence et de survie économique pour des entreprises déjà sous forte pression. » **Jean-Christophe Repon, président de la CAPEB**

La CAPEB appelle donc le Gouvernement à reconsidérer ses orientations budgétaires afin de ne pas aggraver la santé économique des TPE du bâtiment, l'activité du secteur et, par conséquent, la croissance et l'emploi qu'il génère.

Contact presse :

Albertine Minart, Chargée des Relations Presse
E-mail : a.minart@capeb.fr |01 53 60 50 84

À propos de la CAPEB :

La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB), organisation patronale représentative de l'ensemble des entreprises du bâtiment est l'organisation patronale majoritaire dans l'artisanat du Bâtiment (c'est-à-dire les entreprises inscrites au répertoire des métiers qui emploient ou non des salariés). La CAPEB est la première organisation professionnelle de France en nombre d'adhérents (62 000 entreprises).
Elle représente à ce titre :

- 526 100 entreprises, soit 96 % des entreprises du bâtiment, employant entre 1 et 10 salariés
- 541 000 salariés, soit 42 % des salariés dont 14 % de femmes
- 59 200 apprentis formés dans le bâtiment
- Presque la moitié du chiffre d'affaires du bâtiment (47 %)

Suivez la CAPEB sur les réseaux sociaux pour ne rien manquer de ses actualités, événements et actions :

- Espace presse
- **X** : @capeb_fr
- **Facebook** : @capeb.nationale
- **LinkedIn** : @capeb

Retrouvez l'intégralité de l'actualité de la CAPEB sur son espace presse